



état des lieux, adresse fictive

Par **roland53**, le **10/11/2011 à 04:32**

Bonjour,

Opposé à un bailleur, qui rédige un état des lieux à l'adresse de la boîte aux lettres, mais pas du logement, je n'ai que problème, je suis introuvable, sur la paperasse, pour ce bailleur, mon logement il existe pas.

Après dépôt plainte, 1 premier report a été demandé par la partie adverse

-un deuxième report a été demandé par la partie adverse

-le juge même vient de reporter, mais cette fois-ci, sans date précise

(il y aurait moins de 3 mois à attendre)!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

y -a-t-il encore du sérieux.

Depuis janvier 2011, pour 1 chiffre à gommer!!!!!!!!!!!!

Mon état de santé, surtout nerveuse, se détériore. Le médecin est intervenu par courrier, ce qui ne fait aucun effet, non plus

Que puis-je espérer encore?

un juge peut-il fixer sa décision à une date (surprise) faut bien le dire?

Une plainte a été déposée, pour arriver à exister. Il faut savoir que les voisins d'en face ne connaissent pas de logement 25 (le mien), l'état des lieux ayant été fait dans ce logement mais pour le 23, j'ai un logement qui n'existe pas. Si je règle un loyer par mandat pour le logement 25, il est refusé!!!!!!!!!!!! (tandis que le 23/10 est fictif, mais là, ils acceptent le paiement)

Par **janus2fr**, le **10/11/2011 à 07:15**

Bonjour,

Perso, j'ai un peu de mal à comprendre la situation...

Pour quel motif avez-vous déposé plainte ?

Par **Domil**, le **10/11/2011 à 16:22**

Allez donc voir aux impôts aussi, car ce problème doit aussi exister pour la TF que personne ne paye